

Ministère la Culture
CGT-Culture - Snac FSU

Paris, le 1er octobre 2009

Monsieur le Ministre,

Les organisations syndicales nationales ont décidé d'investir la journée du mercredi 7 octobre 2009 autour de la déclaration interprofessionnelle unitaire du 28 septembre, s'appuyant sur la plate-forme revendicative adoptée le 05 janvier 2009.

La CGT-Culture et le Snac FSU, dont nous rappelons à cette occasion leur opposition à la RGPP, s'inscrivent, bien entendu, dans cette nouvelle étape de mobilisation.

Nous entendons exiger du ministère de la Culture et de la Communication des réponses sur:

→ **L'emploi :**

- un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois pesant sur notre département ministériel,
- la résorption de la précarité par un plan de titularisation et un encadrement strict du recours aux contrats,
- des créations nettes d'emploi, à la hauteur des besoins non satisfaits.

→ **La casse du service public :**

- l'arrêt des projets de création de filiales, des projets de délocalisation des services et d'externalisation des missions,

→ **Les carrières :**

- leur déblocage par des plans de repyramidage de grande envergure, n'excluant aucune filière ni aucun établissement du ministère, permettant de vrais déroulements de carrière,
- la révision des taux des ratios des promus-promouvables,
- un moratoire immédiat sur les projets de fusion des corps.

→ **Les conditions de travail :**

- des mesures permettant à tous les niveaux l'amélioration des conditions de travail et de son organisation,
- une réelle amélioration de la santé au travail au ministère de la Culture,
- la prévention des risques professionnels et leur réparation.

Par ailleurs, nous rappelons nos revendications sur les salaires et les pensions pour répondre à la sévère dégradation du pouvoir d'achat :

- une forte revalorisation assise sur la valeur du point d'indice,
- une véritable reconstruction de la grille indiciaire,
- une augmentation des pensions et des retraites des agents de la Fonction publique.

Nous vous prions ainsi de bien vouloir considérer la présente correspondance comme valant préavis de grève pour l'ensemble des personnels du Ministère de la Culture et de la Communication, relevant de droit public comme de droit privé, pour la journée du mercredi 7 octobre 2009, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Nous restons à votre disposition pendant la durée légale du préavis.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Snac FSU

Pour la CGT Culture

Copies pour information :

*Monsieur Pierre Hanotaux, Directeur de Cabinet,
Madame Maylis Roques, Conseillère sociale,
Monsieur Alain Triolle, Chef du SPAS.*